



COMMUTATEURS RÉSEAUX ET ACCESSOIRES PRÉCISIONS SUR L'ACHAT REGROUPE

Québec, le 7 octobre 2015 – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) souhaite préciser certaines modalités contractuelles ainsi que le processus de commande de l'achat regroupé des commutateurs et produits réseau mis en ligne en avril 2015.

Avant de commander :

- le client doit préalablement définir ses besoins puis effectuer son choix de fonctionnalités de commutateurs, en lien avec les catégories élaborées lors de l'appel d'offres (voir tableau *Découpage des fonctionnalités de base et fournisseurs associés*). Ce choix conditionne ensuite le fournisseur à qui sera acheminée sa commande. Cette approche a pour but d'assurer le respect des modalités d'acquisition définies par l'appel d'offres et par le fait même, les règles d'attribution contractuelle;

Découpage des fonctionnalités de base et fournisseurs associés		
Fonctionnalités recherchées	Lot désigné au contrat	Fournisseur adjudicataire du lot
Commutateurs LAN en accès et distribution	Lot A	Pro-Contact
Commutateurs LAN d'agrégation (configurations fixes)	Lot B	IBM SSP
Commutateurs LAN d'ossature (configurations modulaires)	Lot C	IBM
Commutateurs pour centre informatique – FCoE, Ethernet	Lot D.1	Pro-Contact SSP
Commutateurs pour centre informatique – Fiber Channel	Lot D.2	Pro-Contact
Aiguilleurs (configurations modulaires)	Lot E	HP

- pour connaître les prix réguliers des accessoires disponibles, veuillez vous référer au représentant du fournisseur. Chaque fournisseur doit escompter les accessoires selon le pourcentage d'escompte qu'il a soumis. Ces pourcentages sont inscrits dans le guide d'achat. Enfin, il est à noter que le prix des licences doit aussi être escompté, car ces dernières font partie des accessoires ;

- les accessoires faisant partie du contrat se limitent à des biens ou services directement liés aux commutateurs à acquérir dans le lot désigné. Les accessoires servent au rehaussement des commutateurs à acheter ;
- pour l'achat de commutateurs et d'accessoires, il est aussi recommandé d'utiliser le bon de commande préparé à cet effet, disponible dans le guide d'achat sur le Portail d'approvisionnement du CSPQ ;
- la liste du choix final des accessoires doit être jointe au bon de commande puisque seul le montant total escompté des accessoires doit être inscrit dans la section « 3-Accessoires » du bon de commande. Le fournisseur choisi est familier avec ce bon de commande, vous pouvez le consulter à ce sujet.

Les modalités d'acquisition sont disponibles en accédant au catalogue du Portail d'approvisionnement (<http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/>), sous la rubrique « Technologies de l'information (matériel) ».

La DGACQ rappelle qu'en vertu de l'article 5(2^o) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics, entré en vigueur le 1^{er} avril 2012, seules les organisations publiques inscrites aux documents d'appel d'offres peuvent se prévaloir de cet achat regroupé. De plus, il est obligatoire pour toutes parties au regroupement de s'approvisionner auprès des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou sans frais au 1 888 588-5438, ou par courriel à ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.